

Procès-verbal du Conseil Municipal de Blosseville sur Mer du 9 Juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 9 Juillet à 8 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal VANIER, Maire.

Date de la convocation : jeudi 25 juin 2026

Étaient présents : M. Pascal VANIER, M. Alain GAILLANDRE, Mme Laurence MAURIQUE, M. Dominique CLASTOT, M. Patrick LEGRAND, Mme Marie-Pierre GOULAY, Mme Sophie VERMANDER, Mme Marie-Line ROBILLARD et Mme Elodie BARTHELEMY formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée : M. Antoine LAUDE (pouvoir à Mme Marie Line ROBILLARD) et M. Hugo CALLENS

Mme Elodie BARTHELEMY a été nommée la secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du conseil du 5 Juin 2026

Le procès-verbal du conseil du 5 juin 2026 diffusé à l'ensemble des conseillers a été approuvé à l'unanimité des voix des membres présents.

Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est un document obligatoire qui doit être revu tous les 6 ans et dès qu'il y a des modifications importantes. Nous devons donc remettre à jour le pcs suite aux élections municipales de Mars 2026.

Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité le plan communal de sauvegarde et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches liées à la mise en œuvre de ce dernier.

Nom de la commune BLOSSEVILLE / BLOSSEVILLE SUR MER

En réponse à notre interrogation sur la dénomination de la commune (Blosseville ou Blosseville sur mer) la préfecture nous a informés que le nom administratif est Blosseville. Néanmoins, il est possible d'adopter le nom Blosseville-sur-mer après présentation d'un dossier de demande de changement de nom suivant une procédure réglementaire. Le conseil municipal décide à la majorité des voix (6 pour - 4 abstentions) d'entamer cette procédure et de constituer une commission ad hoc. La commission est composée de Mesdames Laurence MAURIQUE, Marie-Pierre GOULAY, Monsieur Patrick LEGRAND. Il est proposé d'y associer l'association Blosseville Histoire Vivante.

La vidéosurveillance

Des dépôts sauvages ont été constatés de nouveau au niveau du tri sélectif. Monsieur le Maire propose une solution de vidéo surveillance afin de dissuader les indécors et de lui permettre de verbaliser les contrevenants. En effet, il informe les conseillers que l'Etat a mis en place une nouvelle procédure « Protect Envi » qui permet aux élus de verbaliser en cas d'infraction, le produit de l'amende revenant à la commune.

Aussi, un devis a été demandé à la société Lease Protect France pour une solution de location clé en main, permettant l'installation, la maintenance l'actualisation technologiques d'une vidéosurveillance et d'alarmes pour les bâtiments publics (salle des Colombiers, Eglise, Mairie et ateliers municipaux).

Ce devis s'élève à 5 000 € par an et engage la commune sur 5 ans. Eu égard au montant de la prestation, d'autres devis vont être sollicités pour du matériel équivalent en location ou en achat. Monsieur le Maire précise également qu'un tel dispositif est éligible à subvention pour une acquisition mais pas pour une location.

Le conseil municipal décide à la majorité (7 pour – 3 contre) d'installer une vidéosurveillance sur les 3 parking et des alarmes dans les bâtiments publics.

Nuisances sonores pendant la période estivale

Suite à plusieurs plaintes des riverains monsieur le Maire propose de ne plus louer la salle des fêtes pendant les mois de Juillet et d'Août. Le conseil municipal à la majorité décide de porter ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal de septembre.

Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société LDTP lui a transmis un devis pour la création des réseaux (assainissement + eau + électricité + télécom) des deux terrains situés derrière la mairie. Ce devis s'élève à la somme de 6 528 €.
- Dans le cadre des travaux du logement place de l'église, le maire indique avoir rencontré l'architecte monsieur David DUMONT. Les ordres de service ayant été signés, les travaux devraient débuter la dernière semaine d'août pour une durée estimée à 4 mois. Cela permettrait d'accueillir de nouveaux locataires dès le début de l'année 2027.
- Monsieur Vanier précise que la commune a reçu le montant définitif des dotations forfaitaires, comme prévu celles-ci sont en baisse.
- Point d'information sur les archives communales, l'archiviste en charge du dossier étant en maladie les archives sont en attente. Les archives départementales vont être sollicité pour établir un devis pour poursuivre la mission.
- Un logo et une mise en page des courriers et des informations de communication de la commune sont mis à jour et devront donc être appliqué dès aujourd'hui.
- Pour l'écho du vent une nouvelle mascotte va être mise en avant : « Le HÉRISSON ».
- Subvention association TIANDI : lors de la demande initiale de subvention des associations, la demande d'aide financière de l'association TIANDI n'a pas été traité, il a juste été décidé que la salle municipale serait mise à disposition de l'association le mardi toute la journée pendant les 42 semaines d'activités soit une subvention en nature de 90 € multipliés par 42 semaines soit 3780 € à l'année.

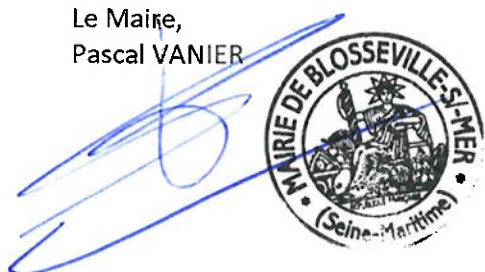
L'association souhaitait aussi solliciter la commune pour une aide financière de 310 €, il est constaté que seulement 4 adhérents de l'association sont domiciliés à Bosseville, ce qui représente une dotation de 77.50 € par membre Bossevillais. Ce qui semble très déséquilibré par rapport aux montants des subventions allouées aux autres associations du village.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 160 € soit une équivalence par rapport à ce qui est octroyé au club de l'amitié. Cette proposition n'est pas votée et la majorité du conseil municipal décide d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal, la prise d'une délibération décidant de critères objectifs d'attribution de subvention tenant compte du rôle d'utilité public joué par l'association, de son nombre d'adhérent et des charges qui lui incombent.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le Jeudi 17 Septembre 2026 à 8h30.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 10h55.

Le Maire,
Pascal VANIER



Secrétaire de Séance,
Elodie BARTHELEMY